

Le Super-Phénix et la Suisse

Redémarrera, redémarrera pas? Le feuilleton du surgénérateur nucléaire Super-Phénix, à Creys-Malville en France voisine, continue: démarche d'Adolf Ogi auprès du gouvernement français, jugement du Tribunal administratif de Grenoble nommant un expert chargé d'examiner si certaines conditions de sécurité sont réellement réunies.

Si l'enthousiasme français pour le nucléaire a de quoi étonner, l'affaire illustre surtout un certain nombre de paradoxes suisses qu'il vaut la peine de relever.

Voilà une Suisse romande qui, dans des votations fédérales et cantonales, s'est constamment montrée antinucléaire. A la suite d'initiatives populaires, plusieurs de ses cantons ont donné mandat à leurs autorités de s'opposer à l'installation d'équipements nucléaires. Une population qui paraît donc éminemment sensibilisée.

Ce qui frappe, pourtant, c'est l'absence de mobilisation profonde. Les bonnes volontés rassemblées par des comités dynamiques s'activent, mais il n'y a pas de lame de fond.

Deux mille personnes pour manifester à la frontière le 19 novembre, c'est peu si l'on se souvient des grands rassemblements qui avaient marqué la construction de la centrale en 1976-1977.

Un autre indice du caractère dangereusement superficiel de l'opposition au nucléaire est l'absence de politique d'économies d'énergie. Là aussi, il y a un fossé entre les bonnes intentions et les réalités, une absence de prise de conscience de l'opinion publique. Les scénarios énergétiques ont montré qu'il est possible de sortir du nucléaire, mais à condition d'en accepter les conséquences: on ne voit pas le début d'une véritable volonté allant dans ce sens et la Suisse importe du courant nucléaire français et y place ses capitaux.

Il faut dire, autre paradoxe, qu'à la symbolique antinucléaire du peuple correspond un attentisme marqué

des autorités. C'est à elles qu'il revient de mettre en œuvre les économies d'énergie nécessaires: elles le font en traînant les pieds, sans se fixer d'objectifs ni se donner les moyens de les atteindre. Le peuple genevois a approuvé l'initiative «L'énergie, notre affaire», mais le Grand Conseil vient de refuser le retrait du canton de l'Association pour l'énergie atomique, retrait qu'a pour sa part décidé le Conseil d'Etat bernois. Et le Conseil d'Etat genevois, enjoint d'agir contre Super-Phénix, paraît avoir choisi le registre de l'avocat qui défend tant bien que mal un client impossible et s'en excuse. C'est évidemment désagréable quand le client a un bon dossier qu'il voudrait voir plaider pour convaincre, non pour obtenir des miettes. Quant à la solidarité des officialités romandes, elle tarde à se manifester alors qu'elle s'affiche promptement d'ordinaire lorsque l'un des cantons a des soucis de moindre importance.

Là où l'on aurait attendu mobilisation et pugnacité, c'est finalement le recours à la procédure et au droit qui a payé. C'est à la demande d'organisations écologistes françaises, mais aussi suisses, que le Tribunal administratif de Grenoble a nommé un expert indépendant pour examiner si les conditions de sécurité posées par les réglementations françaises sont réellement réunies.

Si le nucléaire, c'est l'un de ses dangers pour une société démocratique, crée l'irréversible par les contraintes qu'il impose aux contemporains comme à leurs descendants, le refus du nucléaire peut n'être pas définitif. Les partisans de cette forme de production énergétique ne désarment pas, la tactique s'affine pour mieux coller à l'air du temps, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre l'effet de serre. Sans alternative crédible, ce n'est pas seulement Super-Phénix qui redémarrera, c'est Verbois et d'autres qui renaîtront de leurs cendres.

Désinvolture des PTT

(ag) Sur mandat de l'autorité fédérale, les PTT cherchent à implanter un centre puissant d'ondes courtes capable d'assurer la couverture des pays d'outre-mer. Il ont étudié divers emplacements, puis choisi une solution décentralisée, sur le haut plateau du Jorat, qui serait balayé par cinq antennes rotatives, 24 heures sur 24.

Décidés à agir de manière étouffée avant que s'éveillent ou s'organisent les résistances prévisibles, ils ont abordé deux communes (Neyruz-sur-Moudon, puis Boulens) en faisant miroiter des avantages financiers. Il suffit en effet de quelques dizaines de milliers de francs pour appâter des communes aux taux d'impôts élevés et dont le budget se situe entre 100'000 et 200'000 francs. Avant d'avoir révélé toute l'envergure du projet et surtout son impact, ils ont de la sorte réussi à enlever la décision du conseil général de deux communes. Depuis, la région demande à connaître toutes les implications du projet, notamment les communes, comme Saint-Cierges, situées au cœur du dispositif et qui n'ont pas voix au chapitre.

Le conseiller national vaudois Victor Ruffy a interrogé par une question ordinaire le Conseil fédéral sur la procédure qui consiste à faire avancer un projet avant même que le service de l'aménagement du territoire cantonal soit informé, comme la loi l'exige.

Les PTT jouent sur les mots

La réponse est intéressante à plus d'un titre.

— En jouant sur les mots, les PTT affirment avoir jugé opportun de prendre contact d'abord avec les communes. En fait, ce n'est pas un contact qui a été pris, mais une décision politique qui a été obtenue avant toute information au canton, notamment en ce qui concerne Neyruz-sur-Moudon.

Les PTT fournissent au Département fédéral de l'énergie, des transports et des communications une réponse biaisée; il l'entérine et obtient sans peine et sans vérification le sceau du Conseil fédéral. Non seulement, il a été ainsi «répondu»

à la question embarrassante, mais les PTT en profitent pour se faire bénir par le Conseil fédéral.

Exemple type du jeu faussé du contrôle démocratique où les services rédigent les réponses aux questions sur leur propre gestion.

L'opposition paie

— Citant d'autres emplacements, techniquement favorables mais qui ont été écartés, le Conseil fédéral cite ceux qui avaient une affectation agricole. Or la

région vaudoise visée est vouée totalement à l'agriculture. (Indépendamment de l'occupation du sol par les antennes, les émissions perturbent l'électronique de plus en plus incorporée aux machines agricoles).

— D'autres emplacements, en territoire bernois, ont été écartés en raison de l'opposition du Grand Conseil bernois. C'est admettre que l'opposition locale prime sur le mandat public. Les adversaires vaudois sont habilités à affirmer à leur tour que l'intérêt public n'est pas prépondérant.

Ajoutons encore que le canton s'efforce de promouvoir les régions. L'organisation régionale du district de Moudon est constituée. Elle n'a pas été saisie du dossier. A quoi servent les régions? ■

TELEPHONES MOBILES

L'attirail des nouveaux riches

(pr) Ce sont 178 millions de francs que les PTT prévoient de dépenser en 1989 pour le développement du NATEL C. Ce «nouveau réseau public performant pour les abonnés mobiles» reviendra à 470 millions de francs d'ici à 1990. Il sera ainsi possible de téléphoner ou d'être atteint à l'aide d'une telle installation sur environ 90% des régions habitées de Suisse et la capacité sera de 100'000 abonnés. Ce réseau servira principalement à équiper les voitures, dont certains modèles haut de gamme sont déjà proposés avec NATEL C en option.

Indépendamment de l'emploi qu'on peut en faire, disposer d'un téléphone dans son véhicule est un nouveau signe extérieur de richesse: depuis que les limousines se banalisent, il fallait bien trouver un nouveau moyen de distinguer les classes d'automobilistes: le NATEL jouera désormais ce rôle. Et pour que les jeunes loups puissent disposer du joujou dans leur 4 x 4, il faudra truffier le pays d'antennes relais. Après la voix de la Suisse dans le monde qui nécessite ses émetteurs d'ondes ultra-courtes (voir ci-dessus), c'est la voix des Suisses au volant qu'il faut propager à l'aide d'antennes paraboliques.

L'implantation d'antennes pose d'ores et déjà des problèmes dans les sites protégés. C'est ainsi que les PTT estiment qu'ils doivent aussi couvrir Lavaux, région pourtant expressément rendue inconstructible par la Constitution et la loi vaudoise. Le conflit ne manquera pas de surgir, les PTT estimant intolérable d'avoir un angle mort. Et alors? Quand les automobilistes téléphonables et téléphoneurs traverseront le Dézaley, on sera prié de rappeler.

Et tous ces efforts pour un système qui se trouve à la limite de la légalité: d'après la loi, le conducteur doit vouer toute son attention à la circulation et pendant que la police s'attaque aux cyclomotoristes conduisant avec un walkman sur les oreilles, elle ferme les yeux sur ces imprudents qui vous dépassent à 140 à l'heure sur l'autoroute, le téléphone collé à l'oreille, avec l'air satisfait de celui qui sait ne pas perdre son temps.

Durant la même période et pour comparaison avec les 470 millions de francs que coûtera ce système jusqu'en 1990, le Vidéotex se verra attribuer moins de 150 millions. Il est vrai que ce service de télématique n'a pas encore passé la barre des 10'000 abonnés, ce qui con-

Comment faire pour bien faire ?

(pi) La politique d'information officielle est un art bien difficile: que vous fassiez part d'une idée avant d'avoir tous les renseignements en main, et vous courez le risque de voir le projet évoluer par la prise en compte de données encore inconnues au moment de sa première présentation; que vous attendiez d'avoir les renseignements nécessaires, et d'autres — ou les mêmes — vous reprocheront de les mettre devant un fait accompli.

C'est par cette pirouette que le syndic de Lausanne a essayé de justifier les résultats d'une étude plus complète concernant la salle polyvalente prévue sur le lac à Bellerive (DP 927 du 10.11.88) qui se trouve compromise parce que les surfaces nécessaires avaient été mal évaluées: on pensait s'en sortir avec 12'000 m² à gagner sur l'eau par pilotage et ce sont 18'000 m² qu'il faudra. La présentation du projet à la population dans la hâte, avec plans et balises sur le lac, s'est donc faite avant que ne soient connus les renseignements élémentaires. Et puisque les promoteurs privés sont prêts à partir pour autant que les pouvoirs publics prennent en charge le surcoût provoqué par une construction sur le lac, ce n'est plus 12 millions que Lausanne devrait réunir, mais 18. Et comme

on a déjà fait promettre au canton une participation de 4 millions, on ne peut plus lui demander une rallonge. La Municipalité quant à elle se sent liée (et pourquoi donc?) par les autre 4 millions qu'elle pensait demander au Conseil communal.

Autant dire que le projet est sévèrement

compromis. Ce qui n'empêchera pas le Carrousel des quatre cultures prévu dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération de se dérouler à Lausanne, toutes les festivités ayant été, de tout temps, prévues par les responsables fédéraux à Beaulieu. Raison pour laquelle d'ailleurs la Confédération n'entendait pas subventionner la construction du Zénith lausannois.

La Municipalité de Lausanne est décidément plus douée pour faire monter les soufflés que pour réussir à les servir avant qu'ils ne soient redescendus. ■

INITIATIVES POPULAIRES

Le rejet

(ag) Si les trois initiatives soumises au peuple et aux cantons le 4 décembre portaient sur des faits de société, elles étaient dans leur rédaction et dans leurs conséquences fort distinctes. «Ville-Campagne» était, à une question juste, une réponse monolithique. «Les 40 heures» se distinguait par une rédaction prudente et n'aurait pas posé de difficultés d'application. L'«Action nationale» en revanche, exigeait une réaction que l'on pourrait appeler une opposition de principe. Dès lors, ce qui surprend, c'est que ces initiatives aient fait des scores très proches, même s'il y a eu, de l'une à l'autre, des déplacements de voix.

Il faut en tirer la conclusion que l'initiative populaire, même réaliste, est un exercice difficile, de moins en moins payant — même comme moyen de pression. Son but ne saurait être simplement d'animer le débat démocratique. Car l'initiative a de surcroît des effets de retour de manivelle: il est évident que la lutte, toujours actuelle et nécessaire, contre la spéculation foncière sera rendue plus difficile par le rejet de l'initiative «Ville-Campagne». La sagesse voudrait donc que l'initiative soit considérée comme l'ultime recours, telle la grève, lorsque toute évolution est bloquée et lorsque le dispositif de bataille permet, avec quelques chances, d'imposer l'affrontement.

Mais il serait judicieux, si la prudence dans la manipulation de l'initiative devait être de mise, de préserver la capaci-

té de proposition des minorités, sans relais parlementaire. Mériterait dans cette perspective que soit étudiée la motion populaire que connaissent, sous des formes diverses, certains cantons.

Une proposition (motion) soutenue par 30'000 signatures devrait être étudiée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement qui en débattrait. La réponse pourrait être un rapport ou une proposition de loi. Dans la même perspective, on pourrait, autre voie, recourir plus souvent au droit d'initiative que la Constitution reconnaît aux cantons.

Certes, de tels moyens ne modifieraient pas le rapport des forces. Ils auraient au moins l'avantage de susciter un débat utile avant que l'on soit enfermé dans la réponse simplificatrice du oui ou du non. ■

Nouveaux libéraux

Des partis libéraux affirmant se placer dans la ligne du Parti libéral suisse, se sont constitués à Berne, à Zurich et en Valais. Le PLS n'est pas spécialement enthousiasmé par cette renaissance de sa tendance. Deux conditions sont posées à leur adhésion: le programme doit correspondre à l'esprit des principes libéraux pour la présente législature fédérale et avoir des élus au niveau communal ou cantonal.

firme d'ailleurs une erreur des PTT dans le choix du matériel: la version luxe est un bon argument de vente pour la clientèle des téléphones mobiles; elle s'est révélée en revanche inadéquate pour les écrans de la version suisse du Minitel. La régie est d'ailleurs en train de faire machine arrière et propose des appareils moins performants et meilleur marché. Mais l'option d'un système trop compliqué est irréversible et les 150 millions prévus ne permettront pas au Vidéotex d'être comparé au système français, dont les messageries roses ne représentent qu'une infime part des communications. ■

Les Vaisseaux du poison

Le calcul de certains industriels est limpide: exporter les déchets toxiques de leur activité vers de lointains rivages est infiniment moins coûteux que les traiter dans les règles de l'art. Accablés par les dettes, à l'autre bout de la chaîne, des pays pauvres acceptent de devenir la poubelle de l'Occident. Acceptaient, devrait-on dire, car grâce à l'action de l'Entente Européenne pour l'Environnement (EEE), groupe fondé et présidé par l'auteur, par ailleurs député vert (Belgique) au Parlement européen, la liste des pays-poubelle s'est rétrécie comme peau de chagrin.

Invraisemblables, incroyables, en effet, les contrats reproduits dans *Les Vaisseaux du Poison*. On y parle stockage et traitement, alors que ce ne sont qu'amoncements hétéroclites de fûts à moitié écrasés et éclatés, explosant sous le soleil de plomb, au contenu emporté par les orages tropicaux. On y promet monts et merveilles, dans ces contrats, et naturellement installations dernier cri clés en mains. Une société basée à Fribourg — tiens, encore des Suisses — Intercontract, propose tout bonnement «un grand trou 100% écologique». Grand trou d'autant plus facile à aménager quand le terrain retenu pour recevoir les déchets se trouve être un vaste marécage. Il est vrai, propriété du frère du président de la République...

Corruption, inconscience, escroquerie se donnent la main pour qu'on ne les voie plus, ces substances qui nous empoisonnent, et l'auteur relève fort justement que «les déchets les plus à même d'être exportés seront également les plus dangereux, c'est-à-dire ceux dont l'élimination sera la plus coûteuse dans le pays de production».

D'autres épisodes relatés dans *Les Vaisseaux du Poison* sont plutôt cocasses, comme le retour forcé, par les soins de l'armée, d'une cargaison de déchets toxiques italiens déposés dans des conditions qui ne seront jamais véritablement éclaircies sur une plage vénézuélienne. Et l'odyssée des *Vaisseaux du Poison* de connaître une nouvelle étape. Et pour un cas démasqué, une cargaison rapatriée, combien qui se perdent sur terre ou sur mer?

Actuellement, hélas, tout cela est parfaitement légal, du moins sur une bonne partie du globe. Et c'est là qu'intervient l'action de l'EEE: autant l'affaire des 41 fûts de Seveso avait déclenché un mouvement de réglementation européenne (les

fameuses directives de Seveso de la CE), autant la dénonciation devant la presse internationale des scandales relatés dans *Les Vaisseaux du Poison* a hâté la conclusion d'accords internationaux, mieux que vingt réunions d'experts. Au Nord comme au Sud, c'est l'indignation. Les USA connaissent déjà une législation stricte, exigeant le consentement préalable de l'Etat destinataire. Le Parlement européen condamne l'exportation de déchets vers des pays non équipés pour les traiter. Et en écho l'Organisation de l'Unité africaine déclare ces exportations «crime contre l'Afrique». Guinée-Bissau, Congo et quelques autres qui avaient mis le doigt dans l'engrenage rompent les contrats qu'ils avaient imprudemment signés.

L'enjeu est de taille: le volume annuel de production de déchets toxiques dans le monde est estimé par l'auteur à près de 500 millions de tonnes. 10% de cette quantité ferait l'objet de transferts transfrontaliers. Et sur le plan du droit international, tout restait à faire, depuis la définition des substances en cause et leur énumération — qui, si elle existe, diffère de pays en pays. Au sein de la CE, seuls trois Etats-membres sont en règle avec la dernière version des directives Seveso, mise à jour datant bientôt de deux ans! Grâce à une initiative prise conjointement par la Suisse et la Hongrie, et sous l'impulsion d'un groupe de travail dirigé par le chef du service des organisations internationales de notre Office fédéral pour la protection de l'environnement, Alain Clerc, on espère mettre sous toit la convention mondiale pour le mois de mars. Les règles une fois établies, il s'agira de les contrôler. Et cela n'est pas seulement affaire de police et de surveillance. Aussi la véritable clé du problème, pour François Roelants du Vivier, réside-t-elle dans la

prévention. Prévention au niveau de la production des déchets, bien sûr, prévention de leur trafic par la mise en œuvre, chez nous, de capacités de traitement adéquates.

Il est particulièrement réconfortant que le témoignage que constitue ce livre nous vienne d'un membre du Parlement européen, que cette action soit menée au centre même de cette Europe communautaire que nous chargeons aujourd'hui de toutes nos craintes et de tous nos espoirs: l'Europe dont on nous parle, l'Europe d'aujourd'hui et de demain, n'est pas forcément, pas nécessairement celle des technocrates seulement. Grâce à Roelants du Vivier et à ses amis.

René Longet

Les Vaisseaux du Poison, Ed. Sang de la Terre, 1988.

Légitimité imbue

(ag) L'élection à la présidence du Conseil des Etats du Vaudois Hubert Reymond a été l'occasion, ressassée, de célébrer la «voix du canton» à Berne. Faut-il rappeler une fois de plus que le Conseil des Etats est une chambre politique et non pas une diète! Si chaque canton se voit attribuer deux voix, c'est que le constituant a imaginé qu'elles pouvaient, selon les votes, se combiner de manière diverse pour constituer des majorités variant selon les objets. Tout en renforçant le poids des cantons, mis à égalité, il était certainement sage de vouloir que les décisions soient ressenties comme des votes politiques et non pas comme des victoires ou des défaites cantonales. Les cantons ne sont pas mis de la sorte en situation minoritaire.

Il serait bon que l'Entente des droites vaudoises cesse d'entretenir cette confusion constitutionnelle.

Lisant Hubert Reymond déplorer qu'Yvette Jaggi n'ait pas voté comme lui sur des propositions qu'il avait faites, comment ne pas comprendre qu'il est persuadé que lui a raison et l'autre tort, jusque-là c'est chose naturelle, mais que, de plus, son opinion subjective est l'intérêt cantonal objectif. C'est ce qu'on appellera la légitimité imbue. ■

Le festin libérateur

(y) Si ce n'est déjà fait, allez donc au cinéma pour partager *Le Festin de Babette*. Elle vous garantit quelques instants privilégiés de jubilation, au vu du pur produit de l'humour créateur. Finesse et clarté au service d'un message limpide: le spirituel sans le matériel aliène et dessèche — l'inverse étant vrai aussi bien sûr. Car ce film est bien un hommage à la consommation joyeuse et désinhibée des biens que l'homme sait tirer de la terre et de l'eau, des règnes animal et végétal. Hymne à l'abondance dégustée sans complexes, mais avec tout le respect dû aux produits d'une nature pas toujours généreuse, et au travail humain qui les valorise.

L'équilibre précaire

Calvin et les pharisiens de la consommation honteuse une fois chassés du supermarché, il reste à instaurer un rapport plus sain à l'alimentation, sans fuir dans la consommation frénétique ni dans la grande bouffe surcompensatoire. L'actualité nous offre plusieurs exemples illustrant la précarité de l'équilibre à rechercher.

Ainsi, à la faveur du récent exercice de défense générale, on a, une fois de plus, mimé l'isolement de la Suisse et tous les problèmes liés au rationnement sévère d'aliments non contaminés. La semaine dernière encore, après quelques minutes de présentation-discussion et à l'unanimité, le Conseil des Etats a voté un nouveau crédit de programme triennal pour l'aide humanitaire internationale, de 530 millions de francs, dont près de la moitié pour l'aide alimentaire — contribution à la fois appréciable et très insuffisante à la lutte contre la famine dans le monde. Quant au rejet intervenu dimanche passé de l'initiative ville-campagne «contre la spéculation foncière», il ne demeurera pas sans influence sur le prix du sol bien sûr, mais aussi des produits qu'on en tire. Ces jours à Montréal, on débat gravement des obstacles subsistant dans la libre circulation des produits agricoles, en vue d'abaisser les barrières à l'internationalisation du contenu de nos assiettes. Et pendant ce temps, les géants de l'agro-

alimentaire s'entraînent et se fusionnent parmi, à grands coups d'offres publiques et de transactions privées.

Boulimie helvétique

Pendant que se déroulent ces grandes manœuvres du festin multinational, les ménages suisses, eux, consomment toujours intensément — sinon joyeusement. A la faveur de prix encore stables, ils achètent de tout désormais. En 1987, année record pour le commerce de détail, les ventes ont progressé de 7%, l'augmentation étant inférieure à 1% pour les produits alimentaires mais atteignant 13,9% pour les autres articles (véhicules, carburants et combustibles non compris), alors que le PNB croissait de 4,8% en termes nominaux. Cette année, la Migros va passer les 10 milliards et les ventes du commerce de détail les 65 milliards de francs. Mis à part celui des cigarettes et des produits pétroliers, tous les chiffres d'affaires sont à la hausse par rapport à l'an dernier (+7% en moyenne), avec un décalage beaucoup moins fort entre les produits alimentaires et le «non food».

Comme le veut le mouvement de retour au privé, et comme le confirme une récente enquête de la *Schweizer Familie*, la consommation, c'est-à-dire concrètement les achats, représente une occupation primordiale dans les heures de loisirs. La dépense se porte bien merci, avec ou sans durée du travail limitée à 40 heures hebdomadaires.

On peut méditer sur les rapports compliqués qu'entretiennent l'abondance (des produits) et la qualité (de la vie). Le charme du *Festin de Babette* réside dans son caractère unique et désinhibant; et même si les conditions de préparation de ce repas exceptionnel rendent invraisemblable le menu offert, son rôle exorcisant subsiste.

Quand la surconsommation se fait quotidienne, elle devient source d'aliénation et n'a plus l'effet libérateur d'un approvisionnement sans problèmes. Les Suisses, gavés dans leur majorité, consomment comme jamais, mais savent-ils en jouir à l'instar des invités de Babette découvrant le plaisir de déguster? ■

ECHOS DES MEDIAS

Le Bulletin de la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), *Protection de la nature*, a sorti un numéro contenant un dossier très complet consacré à la biotechnologie et rédigé par deux biologistes. Il contient des données sur la manipulation du monde animal et végétal, sur les conséquences de la biotechnologie sur l'éco-système. Les aspects économiques et les choix de société ne sont pas oubliés. En bref, un excellent tour du problème en douze pages.

Ligue suisse pour la protection de la nature, 4052 Bâle.

L'opération médiatique belge envisagée par le Groupe Ringier (rachat de *Pourquoi Pas?*) n'a pas abouti (DP 930). Notons à ce sujet que Claude Imbert, du magazine *Le Point*, et Jacques Pilet, de *L'Hebdo*, ont parlé au Club 44 de la Chaux-de-Fonds de la politique des magazines en France et en Suisse.

Une nouvelle maison d'édition vient de faire paraître ses premiers livres au Tessin. Baptisée «Nuova Critica», elle publie un volume d'Angelo Rossi (qui enseigne à l'Université de Lausanne) sur cent ans de développement économique au Tessin (*E noi che figli siamo...*) et une interprétation critique des théories sur la criminalité de Fulvio Poletti (*Capire la delinquenza*).

Autre éditeur tessinois inconnu chez nous, la Fondation Pellegrini-Canevascini, proche du Parti socialiste tessinois, qui publie en italien le volume consacré au centenaire du PSS et a déjà publié plusieurs volumes sur des problèmes spécifiques de ce canton traités dans une optique de gauche.

L'essai de *Radio Zürichberg* (DP 929) coûte 150'000 francs pour une semaine de présence sur les ondes. L'essai de télévision régionale de Zofingue a coûté, pour sa part, 75'000 francs pour trois jours.

Révolution

L'année prochaine, nous célébrerons le deux-centième anniversaire de la Révolution française.

Et dès maintenant commence la *célébration*: en moyenne trois livres par jour que Pivrot disait recevoir sur le sujet! Et dès maintenant aussi, un certain nombre de mises au point, de révisions, de résurrections, voire d'exhumations, établissant entre autres que Marx s'est lourdement trompé, et que Tocqueville — Charles Alexis Henri Clérel de, 1805-1859, ministre des Affaires étrangères en 1849, au moment de l'expédition de Rome, auteur d'un livre capital, *De la démocratie en Amérique*, 1835 et 1840 — est beaucoup plus fort que Marx, beaucoup plus pénétrant...

J'ai donc acheté dans la collection «Bouquins» (Laffont) un choix de ses œuvres, 1000 pages à peu près, justification serrée.

J'ai lu ses *Souvenirs*, et l'introduction à ces *Souvenirs*, de Jean-Claude Lambert.

(Notez que jusque là, mes sentiments à l'égard de Tocqueville étaient ambigus: d'une part, cet homme que montre bien Henri Guillemin, d'opinions solides et foncièrement hostile à toute révolution qui toucherait aux privilèges; mais d'autre part, tout de même, l'un de ceux qui a tenté de s'opposer au coup d'Etat de Louis-Napoléon, «Napoléon-le-Petit»!). J'ai lu... par exemple ces lignes, au sujet de l'insurrection de juin 1848: une insurrection formidable, née des idées socialistes «comme le fils de la mère»: «C'est ce mélange de désirs cupides et de théories fausses qui rendit cette insurrection si formidable après l'avoir fait naître.» Peu pratiqué le rapport de Villermé (1837) sur l'*Etat physique et moral des ouvriers*, le Monsieur, où l'on apprend par exemple que dans les filatures de Mulhouse, la journée de travail est de treize ou quatorze heures, pour les enfants comme pour les adultes. Avec cette conséquence qu'un futur ouvrier de fabrique, âgé de 4 ans, peut espérer atteindre l'âge de 25 ans (en moyenne, sans distinction de sexe ou de métier)... Comme on comprend Tocqueville de ne jamais citer Victor Hugo ni ce discours de 1849 sur la misère, qui

avait consterné tous les esprits raisonnables: «*Je suis de ceux qui pensent et qui affirment, disait Hugo, qu'on peut détruire la misère. (...) Vous n'avez rien fait tant que le peuple souffre!*» Indication marginale: «*Bravos à gauche.*» A gauche? Tiens! tiens! Qui l'eût cru?

Conclusion de M. Lamberti: «*Jusqu'à maintenant, la mobilité sociale et la stabilité des sociétés démocratiques ont déjoué les prévisions de Marx et confirmé celles de Tocqueville.*» Santé! Conservation! Content de savoir que les sociétés démocratiques — entendez: libérales — sont stables. Et rassuré. Mais lisez donc ce merveilleux livre d'André Wurmser, *La Comédie inhumaine* (consacré à Balzac) — vous y verrez ce qu'il faut penser par ailleurs de la mobilité sociale: «*Fulchiron qui rendait en 1831 le saint-simonisme responsable de la révolte des canuts a pour descendant Fulchiron, député du Rhône, qui tint le communisme pour responsable des mouvements revendicatifs chez Berliet. (...) Ministre, Eugène de Rastignac eut pour collègue(s) M. de Rémusat, fils du préfet de police de l'Empire, dont le neveu, sénateur, eut pour fils un ministre des Finances de la IIIe République... Etc!*» ■

De l'heure

(réd) Tiré de la *Gazette des Pâturages* de notre ami Gil Stauffer, ce morceau d'anthologie sur la relativité du temps.

L'Observatoire ex-chronométrique de Neuchâtel envoie dans les éthers, par le biais de l'émetteur de Prangins, des signaux, tictacatac ploum ploum 75 kHz radioélectriques qui, s'ils sont décodés par un petit électroschprountz, peuvent piloter des horloges. Ces horloges existent depuis belle lurette, format de gare. Il en existe également des petites, entre autres chez Imhof, à La Chaux-de-Fonds, dit-on. Mais elles coûtent une fortune abominable.

Une fortune et ce n'est pas malin. Vraiment pas malin du tout. Absolument pas malin. D'autant moins malin qu'on trouve maintenant par ici pour quatre fois moins (environ 300 francs, ce qui est quand même du vol) et en cherchant un peu, des horloges de table allemandes (Space Timer Kundo) pilotées non pas du tout par l'helvétique Observatoire de Neuchâtel mais par le Deutscher Physicalischer Bundesanstalt et son émetteur de Maiflingen près de Francfort.

Et ça marche très bien. On a, en permanence, l'heure au millipoil de seconde près. Certes, ça ne sert strictement à rien, mais c'est rassurant.

On notera en passant que l'heure des horloges des gares est juste non pas lorsque l'aiguille des secondes arrive en haut du cadran, où elle s'arrête pour un petit casse-croûte, ce qui fait tout son charme, mais bien lorsqu'elle en repart. Ensuite, après une seconde, l'aiguille des secondes redémarre, prenant de l'avance pour se ménager le casse-croûte suivant.

Prudence, donc.

Quant au signal horaire donné par le téléphone, la méfiance s'impose. Et on ne cause pas de la stabilité des 50 Hz du réseau électrique, c'est un désastre. Sans cesse, des secondes manquent. C'est pas sérieux. On est scandalisé.

Gil Stauffer

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

Catherine Dubuis, Pierre Lehmann

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Françoise Gavillet, Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Lequel est le vrai ?

Cet automne, le film de Bertolucci, *Le Dernier Empereur*, est sorti sur les écrans pékinois, en version chinoise (ce qui, entre nous, vaudra mieux que ces Chinois parlant l'anglais avec l'accent «oriental» de la version originale). Certains Pékinois font la moue et renvoient le public à la série télévisée en vingt-huit épisodes, produite par la télévision chinoise sous le même titre et diffusée dès le début du mois d'août. Arguments: cette série est beaucoup plus proche de la «vérité historique». Toute affirmation positiviste de ce genre étant à manier avec précaution, je me suis intéressée à la chose, après avoir vu le film en Suisse et une partie des épisodes de la série en Chine.

Commençons par un détour: un article paru mi-septembre, dans le *China Daily*, sous la plume d'un certain Cheng Jing, présente les mérites comparés des deux productions, pour se déclarer très nettement en faveur du film. Malgré les inexactitudes historiques et une perspective occidentale, Bertolucci a réalisé un chef-d'œuvre, tandis que la série, selon Cheng Jing, manque de rythme, va de cliché en cliché et n'est qu'une plate illustration de la vie de Pu Yi. Alors que Bertolucci traduit sa propre perception, subjective et symbolique, du destin de l'empereur, la série télévisée trace un portrait «réaliste» de Pu Yi et de son époque. Tout y est exact, du nombre et de la disposition des assistants à la cérémonie du couronnement, aux genres de musiques jouées à cette occasion, de l'étiquette de la cour impériale aux meubles et à l'ornementation du palais, et jusqu'au nombre de clous sur les portes. Mais il y manque, toujours selon Cheng Jing, l'interprétation personnelle des réalisateurs, qui se sont contentés d'aligner une suite de lieux communs de l'histoire chinoise, comme on les trouverait dans les livres scolaires.

Pour avoir vu quelques épisodes de la série chinoise, je partage cette opinion. A en croire Cheng Jing, le récit télévisé, qui s'attarde en effet sur des anecdotes de la vie privée de l'empereur, serait un récit «neutre». Il n'en est rien, bien entendu. C'est même un spectacle très fortement «anti-bertoluccien», dans l'inter-

prétation du personnage de Pu Yi. Là où le réalisateur italien cherche à expliquer, sinon à justifier, la marionnette du Mandchoukouo, les réalisateurs chinois insistent sur le côté odieux et grotesque du personnage, avec la complicité de l'interprète: visage poupin, lèvres boudeuses de Bouddha gras, lunettes noires de toutes les tyrannies. La foi boudhiste de l'empereur est exploitée comme une circonstance aggravante; pour souligner à la fois son impuissance politique (à chaque gifflée infligée par les Japonais, il se réfugie dans la prière) et son impuissance sexuelle (au lieu d'entretenir galamment ses concubines, il les remplit de perplexité par ses courbettes et ses gémissements). Il a les fureurs du faible, qui ne s'exercent qu'à

l'égard de ses femmes et de ses serviteurs. Pu Yi prisonnier s'avère un homme prématurément vieilli, perpétuellement effaré et geignard, qui aura grand-peine à se rééduquer, malgré l'angélisme de ses gardiens chinois. Car, après les Japonais démoniaques, les valeureux soldats de l'Armée Rouge sont parés de toutes les qualités: modestie, abnégation, patriotisme, respect de l'autre, etc.

On le voit, bien loin d'être dénuée de toute charge idéologique (aucun récit d'ailleurs ne peut l'être), la série chinoise est fortement marquée par le désir de présenter l'ancien régime sous les couleurs les plus sévères, la religion comme un opium haïssable et la démocratie chinoise comme le système où s'épanouissent toutes les vertus. Et l'analyse de Cheng Jing, où la dénégation est évidente, n'est pas l'élément le moins intéressant de l'ensemble.

Catherine Dubuis

SUISSE ET BELGIQUE

Les langues et le droit

(cfp) Avez-vous déjà été à Bruxelles, ville bilingue? Des passages indiquent «piétons» dans un sens et «voetgangers» dans l'autre, au nom de l'égalité des langues.

Le problème devient plus compliqué lorsqu'il s'agit des détenteurs d'un mandat public dans les communautés flamande ou française. La question des Fours et de son bourgmestre Happart n'est pas inconnue en Suisse, mais on ignore souvent qu'elle n'est pas unique. C'est pourquoi la brochure de Marc Uyttendaele* révèle des aspects symptomatiques d'une Belgique mutante. Et ce qui est intéressant, c'est par exemple de constater que flamands et francophones ont des conceptions différentes de cette notion d'«Etat de droit» si souvent évoquée en Suisse: «Selon les francophones, celle-ci suppose que le droit des personnes ait la primauté sur le droit du sol. Si, suite à un processus électoral démocratique, les organes d'une commune étaient composés de mandataires qui ignorent la langue d'une région, il ne pourrait être question d'empêcher les intéressés d'exercer leurs fonctions... Selon la thèse flamande, par contre, le

droit des personnes doit s'effacer devant le droit du sol. Il s'agirait là d'une conséquence de la disparition de l'Etat unitaire».

Ce conflit se manifeste dans la région bruxelloise appartenant à la communauté flamande, où la francisation forcée des débuts de l'Etat belge semble avoir laissé une profonde amertume, puisque les cas d'incorporation de communes flamandes à la partie bilingue du pays ont existé alors qu'aucune commune du Brabant wallon n'a subi le même sort, de l'avis du Professeur R. Senelle.

Ce genre de conflits n'existe pas en Suisse, puisque jusqu'ici c'est la conception de la territorialité des langues qui prime. Mais en considération de la construction de l'Europe, il serait certainement profitable de mieux se pencher sur la question linguistique belge, pour éviter chez nous une dérive, encore imprévisible il est vrai. ■

* Marc Uyttendaele, *Les obligations linguistiques des mandataires politiques*, CRISP, Centre de recherche et d'information sociopolitiques, Courrier Hebdomadaire 1150, 1987.

Silence sur la radioactivité

Le 23 novembre à 10h45, je me trouve au Centre Universitaire Catholique à Lausanne, en compagnie de Ralph Graeb, Philippe Roch et Michel Glardon des Editions d'En Bas. Ce dernier vient de publier la traduction française du livre de R. Graeb sur *L'Effet Petkau* et a convoqué une conférence de presse pour cette occasion. C'est que, malgré son titre un peu hermétique, ce livre est très important. Il expose et dénonce l'information lacunaire, voire mensongère, qui nous a été servie depuis des décennies sur les dangers de la radioactivité et, plus particulièrement, sur les effets des faibles doses de radioactivité sur les organismes vivants.

Pas un seul journaliste n'est venu à la conférence de presse.

Les dangers liés à la radioactivité sont probablement trop peu spectaculaires.

Ils sont pourtant très inquiétants. En effet, le chercheur canadien A. Petkau a montré que les membranes des cellules vivantes étaient davantage endommagées par des irradiations relativement faibles appliquées pendant un temps assez long que par des irradiations fortes appliquées pendant un temps court. Cet effet inattendu, mais néanmoins explicable, augmente considérablement les risques liés à la radioactivité artificielle. On ne peut en effet plus prétendre qu'il y ait un seuil en dessous duquel cette radioactivité serait sans danger. Par ailleurs, cela met en évidence la grande multiplicité des voies par lesquelles la radioactivité peut agir.

Le livre de R. Graeb dénonce les contorsions de la CIPR (Commission internationale de protection radiologique) pour justifier le maintien des valeurs

limites des doses radioactives à des niveaux suffisamment élevés, de manière à ne pas compromettre le développement du nucléaire. Il montre que l'officialité a systématiquement cherché à minimiser les conséquences à long terme de Tchernobyl (tout en essayant de nous persuader que les accidents nucléaires ne peuvent arriver qu'en Russie). Il résume les travaux du Prof. G. Reichelt, qui avait montré que sous le vent de certaines centrales nucléaires, les dégâts aux forêts paraissent plus importants qu'ailleurs. Rappelons que les centrales nucléaires émettent de la radioactivité en continu, même en fonctionnement normal. En général, cette radioactivité est assez faible, mais il y a occasionnellement des émissions élevées qui peuvent durer plusieurs heures. R. Graeb indique finalement qu'on ne peut pas exclure sans autres que le Sida soit lié à la radioactivité artificielle. On entend d'ici les hurlements indignés des pronucléaires de service.

Bref, le livre de R. Graeb essaye de faire le point de notre manque de connaissances sur les innombrables effets possibles de la radioactivité artificielle. La nature est bien plus complexe qu'on ne l'imagine et la manière dont on essaye de présenter ses réactions paraît parfois naïve. En particulier, lorsqu'on tente de faire croire aux gens qu'une radioactivité artificielle est sans danger pour autant que la dose totale à laquelle elle soumet un organisme soit plus faible que celle qu'il subit du fait de la radioactivité naturelle. Cette comparaison n'a pas de sens, les caractéristiques et les voies de pénétration dans l'organisme de ces deux types de radioactivité étant fort différentes. Mais il est bien sûr agréable de pouvoir se cacher derrière quelque chose qu'on peut qualifier de naturel.

Ça fait longtemps que R. Graeb se bat pour que notre avenir ne soit pas trop irradié. Sa persévérance force le respect, même si elle n'attire par les foules.

Pierre Lehmann

● Voir ci-contre la réaction de la rédaction.

R. Graeb: *L'Effet Petkau*, Editions d'En Bas, CP 304, 1017 Lausanne.

REACTION

Exclu

(ag) Ne pas laisser passer sans discussion.

La rédaction de DP n'a pas la compétence scientifique pour parler pertinemment de physique nucléaire. En revanche, la méthodologie fait partie du domaine commun à tous ceux qui croient le débat possible sur des phénomènes sociaux ou naturels, même si les intervenants n'ont pas la qualification d'experts. A défaut, c'est champ libre à toutes les crédulités.

Il est évident que la complexité de la nature se découvre au rythme des découvertes de la science. La part d'inconnu que ne réduisent pas les avancées de la connaissance, se révèle à chaque progrès plus vaste et plus subtile à la fois. L'inexpliqué recèle donc une infinité d'interactions que nous ne soupçonnons pas. Le chercheur y trouve sa motivation. En ce sens, il n'exclut rien.

Mais toute découverte ne peut être validée que si elle répond aux critères d'expérience et de contrôle les plus minutieux; elle doit être vérifiable. La plus grande prudence est de mise tant que l'appareil des preuves n'est pas présentable, puis confirmé.

Ce qui est totalement abusif, c'est de passer du principe général d'ouverture aux innombrables possibles que renferme l'inconnu à l'affirmation qu'un possible précis — en l'occurrence la corrélation radioactivité et Sida — ne peut être exclu. Plus l'affirmation est forte, plus la démonstration est exigible. «Ne peut être exclu» n'est qu'une insinuation qui se dérobe devant l'exigence d'avoir à donner ses preuves.

Elle nous conduit tout droit aux interprétations de l'Apocalypse, à la sorcellerie jetant ses sorts.

Ceci est un hurlement. ■